

Dossier suivi par :
A-DASEN- Sylvaine MAILHO
Tél : 04 68 11 57 58
Mél : ce.dsden11-iena@ac-montpellier.fr

Composition 30/11/2023 :

- ARLAT Frédéric - EE ST PAPOUL - Circonscription Castelnaudary
- BALANSA Anne-EM Lamartine NARBONNE- Circonscription Narbonne 2
- COPIN Laurence-EE Jean Jaurès NARBONNE - Circonscription Narbonne 2
- DARDE Céline – TRZIL Marcel Pagnol Carcassonne
- DESCAMPS Claire-EE LASSERRE DE PROUILHE - Circonscription Limoux
- FERRAND Magali-EM Los Pitchonets VILLEMOUSTAUSOU- Circonscription Carcassonne
- GANDELOT Nadège-EE Marcellin Berthelot CARCASSONNE- Circonscription Carcassonne
- GALLARDO Anthony-EE Arago NARBONNE- Circonscription Narbonne 1
- LE MOAL Erick - EE Marie Curie - LEZIGNAN CORBIERES – Circonscription Lézignan
- OLIVE Benoît-EE Jean Jaurès AXAT - Circonscription Limoux
- ROCCA SERRA Aline-EE MARCORIGNAN - Circonscription Narbonne 2
- SOUBERCAZES Marie-Clotilde-EM Fabre d'Églantine NARBONNE- Circonscription Narbonne 2
- VILLEGAS Pierre-Yves (excusé) -EM Jules Ferry CARCASSONNE - Circonscription Carcassonne
- WENGER Lydie-EM Jean Moulin LIMOUX - Circonscription Limoux
- AUBRY Frédéric – Conseiller pédagogique A-DASEN-DSDEN
- BALMIGERE Jérôme - Référent Directeur Départemental – Directeur
- MAILHO Sylvaine – ADASEN

POUR RAPPEL -> L'APPLICATION POUR LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLE :

Le tout en un ! Vous y retrouverez tous les documents utiles à la direction d'école et les infos d'actualité.

→ Flashez avec votre téléphone le flash code et accédez à tous les documents :



OU

→ Suivre le lien ci-dessous et accéder à tous les documents à partir de l'ordinateur :

<https://magical-current-9852.glideapp.io/dl/ddecb1>

Ordre du jour :

- 1- Synthèse du référent départemental des directeurs d'écoles des questions remontées depuis la rentrée
- 2- Perspectives engagées au dernier groupe départemental des directrices et directeurs d'école du 20/06/23 : simplification/clarification de certaines démarches
- 3 - Projet d'école : travaux autour du renouvellement - articulation évaluation d'école

Propos introductifs de monsieur le directeur académique qui rappelle les prérogatives et enjeux de ce groupe de travail avec des directrices et directeurs qui représentent les collègues des différentes structures et contextes des écoles de l'Aude afin d'être au plus près des besoins du terrain. Ce groupe de travail va poursuivre ses travaux pour faciliter la gestion administrative des écoles. Concernant le projet d'école, les travaux amorcés guideront l'élaboration d'une prochaine circulaire départementale.

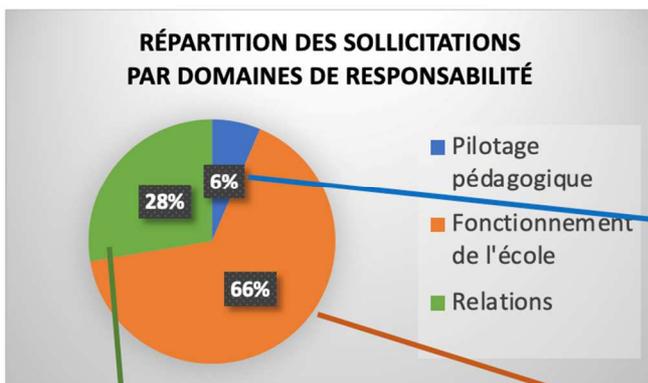
1- Synthèse des sollicitations du référent départemental des directeurs.

Les sollicitations augmentent ce qui conforte le rôle du référent directeur et la relation de confiance instaurée. Celles-ci restent fortement marquées par le fonctionnement de l'école.

(du 1 septembre 2023 au 28 novembre 2023)

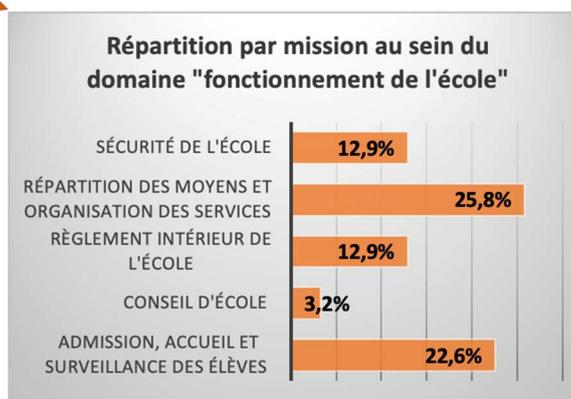
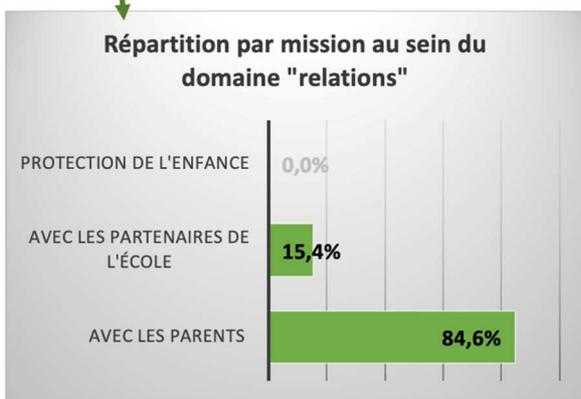
Nombre de sollicitations : 80 (pour rappel en 2022-2023 : 60 sollicitations du 1 septembre au 20 juin)

Réponses soit par mail, soit par téléphone, soit sur site (8 déplacements / 10 écoles).



Questions les plus fréquentes

au niveau méthodologique	au niveau réglementaire
projet d'école (doc ?)	

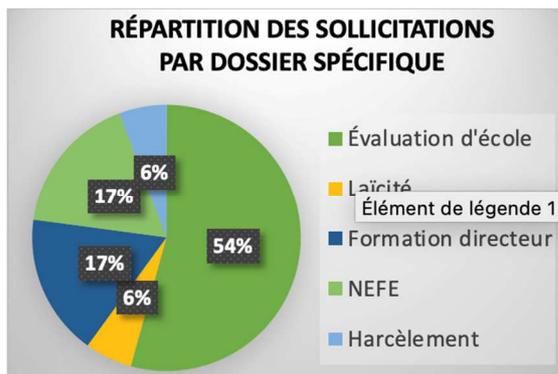


Questions les plus fréquentes

au niveau méthodologique	au niveau réglementaire
	- élection des représentants des parents d'élèves au CE ? - locaux scolaires/gestion du personnel communal ?

Questions les plus fréquentes

au niveau méthodologique	au niveau réglementaire
- planning des 108 h ? - gestion des conflits au sein de l'équipe pédagogique ?	- inscription ? radiation ? (en lien avec des désaccords) - archivage ?



2- Simplification des tâches administratives du directeur d'école » - clarification de procédures / recherche de limitation des formulaires : état des lieux et avancées à partir de procédures interrogées précédemment par le groupe départemental des directrices et directeurs.

Procédure	Question/besoin	Avancée	Reste à faire
ONDE	Utilisation de ONDE par les mairies	Courrier d'information aux mairies qui n'utilisent pas ONDE en cours d'envoi. Des mairies ont commencé à recevoir de l'assistance OTP la procédure pour dématérialiser cette clé (été 2023).	Prévenir les directeurs dès que ce courrier aura été diffusé pour qu'ils puissent ensuite travailler avec leur mairie. Pour cela, accompagnement des ERUN possible.
Sortie scolaire	Gestion des dossiers « sorties avec nuitées »	Dématérialisation expérimentée en 22-23 et présentée en GDD directeurs : Retour d'expérience des directeurs du GDD : pas de retour particulier car pas suffisamment expérimenté.	
Accident scolaire :	Lourdeur du document : 9 pages	Échanges sur le document et proposition d'allègement du document.	La proposition sera soumise à la DIVE pour la vérification réglementaire. Une circulaire départementale à envisager pour guider la démarche.
Protection de l'enfance	Clarifier qui fait quoi ? avec quel document ?	Présentation des évolutions en cours sur le département : - convention avec les parquets de Carcassonne et Narbonne, en cours de réécriture - fiches en cours d'actualisation : fiche transmission / Annexes 2 et 3 (pour les 2 parquets de Carcassonne et Narbonne)	Un document synthétique A4 avec situations-> document en lien hypertexte afférent.
Autorisation manifestation Vigipirate	Dans quelle situation l'autorisation est-elle à demander ?	Communication a été faite aux écoles avec la nouvelle fiche : cela n'allège pas, mais pas le choix avec « Vigipirate urgence attentat »	Dématérialiser le document
fiche sécurité : le « 4 pages »	Actualisation	Actualisation en cours.	Diffusion prochainement dès vérification par les services DSDEN
Absentéisme	Délai ? c'est à dire ? Quel est le besoin ?		Besoin exprimé : pouvoir envoyer un SMS comme dans le 2d degré pour agir plus facilement sur l'absence.

3 - Projet d'école : échanges et travaux autour du renouvellement, de l'actualisation du projet d'école
Comment renouveler, relancer le projet d'école ? Quels axes ?

1- Réflexion à partir de la trame du dernier projet d'école en cours.

2- Travaux sur le renouvellement du projet d'école ou son actualisation.

3 situations sont évoquées :

École déjà évaluée (situation 1) / École en cours d'évaluation (situation 2) / École avec évaluation planifiée les années suivantes (situation 3)

→ sur la situation 1 : quelle forme donner au projet d'école ?

Quand l'évaluation est terminée, il s'agira de ne pas donner un nouveau travail de rédaction mais simplement de mise en forme à partir du rapport final de l'évaluation d'école.

→ sur la situation 3 : quels avenants (actions) mettre en place ?

Souhait d'une trame articulée aux 4 domaines de l'autoévaluation : une proposition d'amorce est proposée en annexe de ce compte-rendu à partir des échanges.

Compte-rendu des échanges : Le projet d'école

Textes de référence :

- loi d'orientation du 10 juillet 1989
- circulaire no 90-039 du 15 février 1990
- article L401-1 du code de l'éducation - *Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 38 (V)*

Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Problématique : comment renouveler les projets d'école dans le contexte des évaluations d'école ?

• **Constats :**

- 1) Une démarche de l'évaluation d'école très proche de celle de l'élaboration d'un projet d'école :
 - diagnostic : points forts /points d'attention
 - objectifs
 - plan d'actions : stratégies /pistes / actions à développer/
- 2) Une plus-value de l'auto-évaluation :
 - Un diagnostic plus précis
 - Un regard croisé avec des évaluateurs externes
 - Des constats et des objectifs partagés.
- 3) Une temporalité différente selon les écoles en fonction du moment de l'évaluation d'école :

Situation 1 École ayant déjà fait l'évaluation (N-1)	Situation 2 École en cours d'évaluation (N)	Situation 3 École ayant l'évaluation programmée (N+1, N+2, N+3)
Comment utiliser l'évaluation d'école pour bâtir le projet d'école ? Quelle forme donner au projet d'école ?	<i>Le projet d'école</i> <i>pourra s'appuyer</i> <i>sur l'évaluation</i> <i>d'école lorsque</i> <i>celle-ci sera</i> <i>terminée ?</i>	Quel avenants (actions) au projet d'école en anticipant les 4 domaines de l'évaluation d'école à venir ? Quelle forme donner au projet d'école ?

• **Mise en perspective faite par le groupe de travail :**

- 1) Proposer une « trame » du projet d'école pour faciliter le travail des équipes pédagogiques (s'appuyer sur celui en vigueur qui était apprécié par les équipes pédagogiques).
- 2) Concevoir cette « trame » pour qu'elle permette :
 - le transfert des éléments de l'évaluation d'école et que le projet d'école s'inscrive ainsi dans sa continuité (situations 1 et 2) ; utiliser les domaines de l'évaluation d'école pour constituer les axes du projet d'école.
 - l'anticipation de l'évaluation d'école (situation 3)

La suite : ces pistes seront travaillées en collège départemental des IEN puis reprises lors du prochain groupe de travail. La dernière étape sera la finalisation pour une diffusion de la circulaire départementale.



Calendrier des groupes de travail des directeurs de l'Aude 2023-24 :

-> **jeudi 30/11/2023 (9h30-12h) – jeudi 14mars 2024 (JOURNÉE 9h30-12h-13h45-16h) – vendredi 7 juin 2024 (9h30-12h)**